



NATIONAL NON-SMOKING WEEK
SEMAINE NATIONALE SANS FUMÉE

nnsw.ca

snsf.ca

Brought to you by the Canadian Council for Tobacco Control
Présenté par le Conseil canadien pour le contrôle du tabac

Vous pouvez prévenir les incendies causés par le tabagisme!

Janvier 2009

Les incendies causés par les cigarettes et les objets pour fumeurs sont la principale cause de décès dans la catégorie des incendies résidentiels au Canada. Selon l'Association canadienne des chefs de pompiers, environ 70 décès et 300 lésions corporelles sont causés chaque année par l'imprudence des fumeurs.

Si vous fumez, votre meilleure option est de fumer dehors. De cette manière, vous protégez votre famille contre les effets nocifs de la fumée secondaire et vous réduisez considérablement le risque d'un incendie causé par le tabagisme.

Le nombre d'incendies qui éclatent à l'extérieur et qui sont liés au tabagisme est en hausse. Même si vous fumez dehors, vous devez quand même faire preuve de prudence.

- Assurez-vous de toujours éteindre complètement votre cigarette avant de rentrer.
- Lorsque vous fumez dehors, utilisez un cendrier solide ou une boîte de conserve remplie d'eau ou de sable pour recueillir les cendres.
- Ne jetez JAMAIS de cendres ou de mégots chauds dans une poubelle ou dans les buissons.
- N'éteignez JAMAIS une cigarette dans le sol des bacs à fleurs. Le terreau contient de la mousse de tourbe et d'autres engrais qui peuvent facilement s'enflammer et on rapporte de nombreux incendies causés par des bacs à fleurs ayant pris feu.
- Versez de l'eau sur les mégots de cigarettes et de cigares avant de les jeter aux ordures.
- Peu importe le temps qu'il fait, ne vous réfugiez pas dans un endroit fermé pour fumer, par exemple, dans le garage ou dans une remise où sont entreposés des liquides inflammables.

Si vous fumez ou si quelqu'un avec qui vous vivez fume à la maison, la chose la plus importante que vous puissiez faire est de disposer de détecteurs de fumée en état de marche à chaque étage de votre maison et à l'extérieur des chambres à coucher. Pour une protection maximale, installez un détecteur de fumée dans chaque chambre à coucher et dans chaque pièce utilisées par les fumeurs.

Ne fumez jamais dans une maison où on utilise une bouteille d'oxygène.



NATIONAL NON-SMOKING WEEK
SEMAINE NATIONALE SANS FUMÉE

nnsf.ca

snsf.ca

Brought to you by the Canadian Council for Tobacco Control
Présenté par le Conseil canadien pour le contrôle du tabac

Chaque fois que vous finissez une cigarette, éteignez-la toujours complètement.

- Écrasez bien votre cigarette dans un cendrier.
- Ne laissez jamais une cigarette, un cigare ou une pipe sans surveillance.
- Ne laissez jamais un cigare ou une cigarette en équilibre sur le bord d'un cendrier ou de toute autre surface; ils peuvent basculer et tomber à mesure qu'ils brûlent.
- Versez de l'eau sur les mégots de cigarettes et de cigares avant de les jeter aux ordures.
- Ne videz jamais une pipe dans la poubelle; les cendres peuvent encore être très chaudes, même si elles ne brûlent pas.

Utilisez un cendrier profond dont l'appuie-cigarette est au milieu du cendrier de sorte que si la cigarette tombe, elle tombera dans le cendrier.

- Les cendriers devraient toujours être posés sur une surface solide et qui ne prend pas feu facilement, comme une table, et non pas sur le bras du sofa ou de votre fauteuil.
- Utilisez des cendriers avec une base large et stable, qui sont difficiles à faire basculer.
- Videz et nettoyez votre cendrier régulièrement.
- Arrosez le contenu de votre cendrier avec de l'eau avant de le vider dans une poubelle.
- Videz votre cendrier dans une poubelle en métal située dehors.
- Ne mettez pas d'emballages en papier ou d'autres articles inflammables dans votre cendrier.
- Ne fumez jamais assis dans un fauteuil si vous êtes fatigué ou que vous vous sentez étourdi, et surtout pas si vous avez consommé de l'alcool.
- Si vous devez fumer, sortez dehors pour le faire.

Assurez-vous que vos meubles sont à inflammabilité réduite.

- Avant de quitter la pièce, regardez toujours entre les coussins du fauteuil ou du sofa.
- S'il vous est possible de le faire, remplacez les housses usées ou effilochées.
- Soyez prudent quand vous utilisez des couvertures sur les sofas et les fauteuils.



NATIONAL NON-SMOKING WEEK
SEMAINE NATIONALE SANS FUMÉE

nnsw.ca

snsf.ca

Brought to you by the Canadian Council for Tobacco Control
Présenté par le Conseil canadien pour le contrôle du tabac

Allumettes et briquets

- N'utilisez qu'un seul briquet jetable à la fois et rangez les briquets et les allumettes supplémentaires hors de la vue et de la portée des enfants.
- Veillez à ce que les enfants comprennent qu'ils doivent remettre directement à un adulte des allumettes ou des briquets qu'ils pourraient trouver.
- Enseignez aux enfants qu'il ne faut pas jouer avec des allumettes et des briquets.
- Utilisez des allumettes de sûreté, soit des allumettes qui s'enflamment seulement en les frottant sur la boîte.
- Utilisez seulement des briquets sécurité-enfants. Laissez les allumettes s'éteindre complètement et se refroidir avant de les jeter. Mettez-les dans de l'eau.

Références :

Site Web du Conseil canadien de la sécurité. Fiche d'information sur les cigarettes et la sécurité-incendie. Consulté le 13 novembre 2008 à l'adresse <http://www.safety-council.org/CCS/sujet/chezsoi/cigs.html>

Federal Emergency Management Agency (FEMA) If you smoke, put it out. All the way. Every time. 2007. Consulté le 12 novembre 2008 à l'adresse <http://www.usfa.dhs.gov/downloads/pdf/smoking/GeneralAudienceFactSheet.pdf>

Site Web de la Federal Emergency Management Agency (FEMA). Smoking and Home Fires. Consulté le 13 novembre 2008 à l'adresse <http://www.usfa.dhs.gov/campaigns/smoking/>

Site Web de Santé Canada. Science et recherche : Estimation des dommages liés aux incendies causés par la cigarette. 2007. Consulté le 12 novembre 2008 à l'adresse <http://www.hc-sc.gc.ca/sr-sr/activ/protection/fire-feu-fra.php>

InfoScotland website. Don't give a Fire a Home: Smoking Information Sheet. Consulté le 13 novembre 2008 à l'adresse http://www.dontgivefireahome.com/fire_safety/1360.html

InfoScotland website. No smoke without fire? Consulté le 13 novembre 2008 à l'adresse http://www.dontgivefireahome.com/fire_safety/files/nosmokewithoutfire.pdf

Site Web de la Sécurité publique du Québec. Fume, fumée, incendie. Consulté le 13 novembre 2008 à l'adresse http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie/incendie.asp?txtSection=cons_prev&txtCategorie=toutes_saisons&txtNomAutreFichier=fume_incendie_mars_2005.htm